

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt-six

Le 29 juin

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 18 juin 2026

Date d'affichage 18 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 29

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Véronique BERGERON, Martial LEFEVRE, Jean-Pierre BOUILLON, Yann DRUET, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Justine PREVEL, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Stéphanie FREMONT, Leslie AUBERT, Louise LEFEVRE, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Sabahat AYDAR, Françoise DUPARC, Ayhan AYDAR et Clémence HEROUT **a respectivement donné pouvoir à :** Thierry RENOUF, Véronique BERGERON, Michel PATARD-LEGENDRE et Didrik JANIN-HAMEL.

Absents excusés : Sabahat AYDAR, Françoise DUPARC, Ayhan AYDAR et Clémence HEROUT.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BOUILLON et Cédric EVANO.

N° 2026-092 – DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE (DSU) – RAPPORT SUR LES ACTIONS MENÉES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN EN 2025

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.) a été créée par la loi d'orientation pour la ville du 13 mai 1991. Elle a pour objectif d'apporter une aide financière aux communes confrontées à une insuffisance de leurs ressources par rapport à leurs charges, pour financer la mise en œuvre d'actions favorisant le développement social urbain et donc les conditions de vie.

La Ville d'Ifs est bénéficiaire de cette dotation depuis 2003.

En 2025, la DSU représente la somme de 1 406 992 €, soit une augmentation de 41 881 € par rapport à 2024.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DSU	1 195 058 €	1 220 190 €	1 249 374 €	1 271 806 €	1 295 094 €	1 319 260 €	1 365 111 €	1 406 992 €
Evolution annuelle	+ 28 194 €	+ 25 132 €	+ 29 184 €	+ 22 432 €	+ 23 288 €	+ 24 166 €	+ 45 851 €	+ 41 881 €

Les politiques publiques mises en place par la Ville d'Ifs, sur le territoire communal, participent au développement urbain, social et solidaire. Le présent rapport a donc pour objectif d'en présenter les principales actions.

1- LIEN SOCIAL, SOLIDARITE et LOGEMENT

• L'ETAT DES LIEUX :

Démographie :

La Ville a connu une croissance exponentielle du nombre de ses habitants entre 1901 et 1999 passant de 566 à 9 208. Depuis, bien qu'en constante évolution, le nombre d'habitants tend à se stabiliser. Ainsi le dernier décompte de la population enregistré en 2022 recense 12 097 habitants soit une augmentation de 4% par rapport à 2015.

En 2022, les ménages étaient au nombre de 5 202 et se répartissaient de la manière suivante :

Composition des familles	Nombre en 2022	Nombre en 2021	Nombre en 2019
Couples avec enfant	1 279	1 303	1 300
Couples sans enfants	1 199	1 219	1 294
Familles monoparentales	744	698	595
Personnes seules	1 894	1 793	1 788
Autres	86	114	92

Logement :

En 2022, la commune comptait 5 471 logements, contre 5 309 en 2019 et 5 404 en 2021, dont :

- ✓ 95,6 % de résidences principales
- ✓ 1,0 % de résidences secondaires
- ✓ 3,4 % de logements vacants
- ✓ 59,2 % de maisons
- ✓ 40,6 % d'appartements

	Propriétaires	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Logés gracieusement	Total
Nombre	2 503	1 238	1 430	61	5 232
Pourcentage	48,8 %	24 %	26,2 %	1 %	100 %

Revenus :

En 2023, à Ifs, le revenu médian disponible est de 25 030 € par an soit 2 086 €/mois (1 707 € par mois en 2017). A la même période, la moyenne nationale s'établit à 25 840 €.

En 2021, la part des ménages fiscaux imposés s'établit à 52 %. Elle est quasiment identique à la part de ces mêmes ménages au niveau départemental de 52,1 %.

En 2023, le taux de pauvreté (ressources inférieures à 60% du revenu médian soit 1 251 €) était de 16 % à Ifs, contre 13,5 % dans le Calvados et 16,2% au niveau national.

Au 31 décembre 2022, Ifs comptait 225 foyers bénéficiaires du RSA (soit 4,1% de la population), contre 255 en 2020.

• LE CCAS

En 2025, la subvention communale était de 470 000 € contre 480 000 € en 2024. Cette subvention a permis de mettre en place des actions visant à soutenir les plus fragiles sur le plan de la gestion budgétaire, de l'insertion sociale et professionnelle, du maintien à domicile, de la prévention de la perte d'autonomie, du lien social et du maintien ou de l'accès au logement social. En 2024, le montant total des aides et dispositifs s'élève à 39 163 € contre 33 577 € en 2024.

Les actions en faveur des seniors se sont poursuivies en 2025, avec un séjour en partenariat avec l'ANCV à l'Île de Ré (Charente-Maritime) en octobre et une sortie à la journée dans les Alpes Mancelles au printemps. 99 habitants de plus de 60 ans ont participé à ces actions.

Plusieurs événements dédiés au « bien vieillir » ont été proposés lors de la Semaine Bleue (première semaine d'octobre). Le repas des aînés s'est tenu les 17 et 18 mai afin de proposer à 416 personnes un moment convivial. Enfin, 814 colis gourmands de Noël ont été remis aux Ifois de plus de 70 ans.

En 2025, l'action interservices entre le CCAS et le centre socioculturel a été poursuivie autour du projet commun qu'est le Forum Vacances, mais aussi par la présence de la conseillère en économie sociale et familiale à l'Atelier 860 un après-midi par semaine. L'objectif du forum est de favoriser la concrétisation d'un projet vacances en veillant à l'exhaustivité de l'information fournie à un public le plus large possible (familles, personnes isolées, jeunes, seniors...).

Dans le cadre de la convention de partenariat entre le CCAS et la Mutuelle Familiale de Normandie, les permanences se sont poursuivies en 2025 pour donner aux Ifois la possibilité de bénéficier d'une mutuelle santé à des tarifs négociés.

La Résidence Autonomie a été soumise à l'évaluation externe des établissements médico-sociaux (dispositif et référentiel mis en place par la Haute Autorité de Santé). Le cabinet CERTIPAQ s'en est chargé selon plusieurs critères : la démarche qualité, la prise en charge des résidents, les ressources humaines et, de manière générale, le développement de la structure. Deux projets, co-financés par la Conférence des Financeurs pour la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA), ont été menés sur les thématiques du bien-être combatif et du sport adapté. Les actions en matière de prévention de la perte d'autonomie (ateliers mémoires, gym douce, sophrologie, lecture, sorties extérieures...) ont été poursuivies. A ce titre, la Résidence Autonomie bénéficie du versement du forfait autonomie par le Département.

Enfin, le Service Autonomie à Domicile (SAD) a conclu un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) en fin d'année 2025. Ce CPOM s'étend sur 5 années (de 2026 à 2030) et détermine les engagements réciproques de l'organisme gestionnaire (CCAS et SAD) et du Conseil Départemental. Il permet d'apporter un soutien financier pour les actions suivantes : la lutte contre l'isolement, le soutien aux aidants, le financement des temps de coordination et de réunion des agents ainsi que la prise en charge des interventions sur des horaires atypiques (astreinte, week-end et jours fériés). Tout comme la Résidence Autonomie, ce service a fait l'objet d'une évaluation externe, menée par le cabinet CERTIPAQ selon plusieurs critères : la démarche qualité, la prise en charge des bénéficiaires, les ressources humaines et, de manière générale, le développement du service.

La Résidence Autonomie et le Service Autonomie à Domicile ont également déployé de nouveaux logiciels métier pour chacun de leur service.

• L'ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ

La Ville soutient l'accession sociale à la propriété en apportant, sur la base d'un règlement d'aide approuvé en 2020, une aide aux ménages souhaitant acquérir un logement sur la commune et dont les ressources ne dépassent pas certains plafonds identiques à ceux fixés en la matière par Caen la mer. Conformément au règlement d'aide adopté en conseil municipal en novembre 2020, les montants d'aides sont attribués de la façon suivante :

	Ménage sans enfant	Ménage avec enfant(s)
Logement individuel (y compris logements en bande)	1 000 €	1 500 €
Logement collectif ou Intermédiaire superposé	1 500 €	2 000 €

Compte tenu de la pluri-annualité inhérente à la mise en œuvre d'un tel dispositif de soutien aux ménages, la Ville a créé en 2023, par délibération n°2023-027 du conseil municipal en date du 27 mars 2023, une Autorisation de Programme (A.P.) relative à ce dispositif d'accession sociale à la propriété. Le montant total de cette A.P. a été fixé à 150 000 € pour la période 2023-2026, répartis en crédits de paiement à hauteur de 37 500 €/an sur les 4 exercices considérés.

En 2025, au-delà du versement de deux aides pour un montant total de 2 500 € suite à des levées d'options au titre du PSLA sur le programme « Domaine de Rosa » d'EDIFIDES, les crédits de paiement prévus ont essentiellement permis de verser les premières aides liées à deux programmes conventionnés avec l'opérateur SEDEL.KA. Réalisées le long de la rue de Caen, en tissu urbain existant, ces opérations contribuent ainsi à recomposer la ville sur elle-même :

- ✓ Le Domaine de la Closerie : programme de 82 logements, dont 20 conventionnés au titre de l'accession sociale à la propriété ;
- ✓ Les Promenades de Jeanne : programme réalisé dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine comprenant 55 logements, dont 20 conventionnés au titre de l'accession sociale.

Sur ces deux programmes, la Ville a versé, en 2025, 33 500 € d'aides pour des ménages éligibles.

Par ailleurs, au cours de cette année 2025, une nouvelle convention a été signée au titre de ce dispositif d'accèsion sociale à la propriété. Celle-ci porte sur 12 logements d'un programme de 22 logements collectifs au total, réalisé rue du chemin vert par FONCIM Promotion. Si les aides afférentes n'ont pour l'instant pas été versées sur l'exercice 2025, il n'en demeure pas moins que l'ensemble des 12 fiches ménages de réservataires de logements éligibles ont d'ores et déjà été validées par la Ville.

• LE TISSU ASSOCIATIF

Plus de 100 associations sont recensées sur le territoire communal. Par la diversité de leurs actions dans les domaines sportif, culturel, éducatif, social et solidaire, elles contribuent activement à la qualité de vie, au vivre-ensemble et à l'attractivité de la commune.

La Ville d'Ifs poursuit ainsi son engagement en faveur de la vie associative, véritable vecteur de cohésion sociale, de citoyenneté et d'animation du territoire. En 2026, la commune a maintenu un soutien financier important aux associations locales. 248 596 € de subventions ont ainsi été versés aux associations culturelles, sportives, éducatives, solidaires et de loisirs du territoire.

Au-delà du soutien financier, la Ville accompagne quotidiennement les associations dans leurs activités et leurs projets. Plus de 1 000 mises à disposition de salles et d'équipements municipaux ont été comptabilisées au cours de l'année 2025. Les associations bénéficient également de prêts de matériel, de la mise à disposition du minibus municipal ainsi que de l'appui des services de la Ville pour l'organisation de leurs manifestations et activités.

La Ville a également renforcé son soutien à la vie associative à travers 98 accompagnements de projets réalisés en 2025, portant notamment sur l'organisation d'événements. Au quotidien, la direction de l'animation se tient aux côtés des associations pour les demandes de subventions, les démarches administratives, la communication, la recherche de partenaires et le développement de leurs projets.

Afin de soutenir l'engagement bénévole et de renforcer les compétences des dirigeants associatifs, plusieurs temps d'information, de sensibilisation et de formation ont été proposés tout au long de l'année. Ces rencontres ont notamment traité de la gestion associative, du financement des projets, de la communication, des premiers secours citoyens ainsi que de la prévention des violences sexistes et sexuelles dans le sport.

L'édition 2025 du Forum des Associations a réuni 42 associations. Cet événement incontournable de la rentrée a mis en lumière, auprès des habitants, la richesse du tissu associatif local, favorisé l'engagement bénévole et renforcé les liens entre les associations et les Ifois.

• LA POLITIQUE SPORTIVE

La Ville d'Ifs poursuit son engagement en faveur de l'accès au sport pour tous, en soutenant à la fois la pratique sportive, le développement du tissu associatif et les actions de sensibilisation auprès des habitants.

En 2025, la Ville a maintenu un niveau de soutien important aux associations sportives locales. 173 600 € de subventions ont ainsi été attribués à 20 associations sportives, auxquels s'ajoute une subvention exceptionnelle de 5 000 € au Judo Club d'Ifs afin de l'accompagner face à une difficulté financière ponctuelle. La commune poursuit également son accompagnement à travers la mise à disposition d'équipements sportifs, de matériels, de locaux et d'un appui technique lors de manifestations organisées sur le territoire.

Au-delà du soutien financier apporté aux associations, la Ville a soutenu en 2025 l'organisation de 25 manifestations sportives portées par des associations locales, des partenaires institutionnels et des structures privées. Cet accompagnement s'est traduit par la mise à disposition d'équipements sportifs, de matériel, d'un soutien logistique, technique et administratif, contribuant ainsi à la réussite d'événements favorisant la pratique sportive, le lien social, l'animation du territoire et l'attractivité de la commune.

La Ville a également poursuivi ses actions de promotion de l'activité physique auprès des jeunes générations. À ce titre, la Fête du Vélo a permis d'accueillir 137 jeunes de CM2 des écoles de la commune autour d'ateliers de découverte, de sensibilisation à la sécurité routière et de pratique sportive. Cette manifestation contribue à promouvoir les mobilités actives, l'autonomie des enfants et les bienfaits de l'activité physique.

La Ville favorise également la pratique sportive libre grâce à de nombreux équipements accessibles gratuitement tout au long de l'année. Les habitants peuvent ainsi bénéficier de plusieurs city stades, de terrains de basket, d'espaces de pétanque, de parcours sportifs en forêt, d'équipements de fitness en plein air, d'une piste d'athlétisme, d'un terrain de football en accès libre ainsi que du skatepark et de son bowl. Répartis sur l'ensemble du territoire communal, ces équipements permettent à chacun, quels que soient son âge ou son niveau de pratique, d'exercer une activité physique régulière et de bénéficier des bienfaits du sport pour la santé, le bien-être et le lien social.

L'année 2025 a également été marquée par la poursuite du chantier de restructuration et de modernisation de la halle de tennis. Cet investissement majeur, d'un montant d'environ 2,5 millions d'euros hors taxes, permettra à terme d'améliorer les conditions de pratique sportive, de réduire la consommation énergétique des équipements et de mettre à disposition des installations modernisées, accessibles et adaptées aux besoins des associations et des scolaires.

Par ailleurs, la Ville d'Ifs a réaffirmé son engagement en faveur d'un sport respectueux et sécurisant pour tous en signant le Manifeste de l'engagement visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport. Cette démarche s'inscrit dans une politique plus large de sensibilisation, de prévention et d'accompagnement des acteurs sportifs du territoire afin de promouvoir les valeurs de respect, d'égalité, d'inclusion et de citoyenneté au sein des pratiques sportives.

Enfin, la Ville poursuit son action en faveur du développement des activités physiques accessibles à tous les publics, en veillant à favoriser la mixité, l'inclusion et la santé par le sport, en lien avec les associations sportives locales, les établissements scolaires et l'ensemble des partenaires du territoire.

• L'ACTION CULTURELLE

L'accès à la culture au plus grand nombre est une priorité dans le cadre de la politique culturelle menée par la Ville d'Ifs.

Désormais organisé tous les deux ans, le festival des musiques du monde *Latitude(s)* s'est tenu en juin 2025. La septième édition a attiré environ 1 000 personnes, dont 450 en lien avec des projets d'action culturelle menés avec différents partenaires du territoire (écoles élémentaires, Atelier 860 – centre socioculturel, Accueil Collectif de Mineurs 6-12 ans, bibliothèque Victor Hugo, CLAS (contrat local d'accompagnement scolaire), Projet Jeunes, École des Parents et Éducateurs). Le coût de cette action s'élève à 28 500 €, sachant que la commune a obtenu 14 000 € de la part de la Région Normandie et de mécènes.

En 2025, la Ville d'Ifs a proposé six spectacles dans le cadre de la saison *Coups de théâtre*, une programmation théâtrale mensuelle dédiée à l'humour avec une tarification très accessible, notamment pour les moins de 25 ans, les demandeurs d'emploi et les personnes en situation de handicap. Un dispositif de distribution de places gratuites pour les publics accompagnés par le CCAS et l'Atelier 860 est également en place. Le coût de cette saison théâtrale est de 19 600 € et a généré 5 600 € de recettes de billetterie.

En 2025 a eu lieu la cinquième édition d'*Artifices*, événement dédié aux arts visuels. Cette manifestation inscrite sur l'ensemble du territoire a pour ambition de travailler sur l'accessibilité des arts auprès du plus grand nombre et de fédérer divers acteurs et habitants du territoire autour d'un projet commun. Désormais bien identifié sur la commune, *Artifices* a réuni 19 structures partenaires, dont 12 ont participé à la réalisation d'une œuvre collective sur le thème « Imagine ta planète. »

Toujours dans cette démarche d'accessibilité, les Villes d'Ifs et de Fleury-sur-Orne s'associent à l'occasion de la période estivale pour proposer une saison culturelle gratuite en plein air. Huit spectacles, concerts et projections sont ainsi organisés dans les quartiers des deux communes durant les mois de juillet et d'août, pour un budget de 9 600 €.

Au-delà du festival *Latitude(s)* et d'*Artifices*, les établissements scolaires constituent un public cible des actions menées par le service Culture. Ainsi, comme chaque année, la Ville a offert aux élèves des écoles maternelles trois représentations du spectacle « Un bateau » de la Cie Sans Soucis programmé au sein de la saison du Sablier. Par ailleurs, en partenariat avec L'Orchestre de Caen, un mini-concert de musique classique, adapté aux enfants à partir de 6 ans, a été proposé en janvier et précédé d'une séance de sensibilisation animée par les musiciens du Conservatoire de Caen à l'école Jean Vilar.

Le budget dévolu à la programmation culturelle en 2025 s'élevait à environ 81 000 €.

L'école municipale de musique et de danse, au-delà de l'enseignement, a pour objectif de sortir de ses murs et de favoriser l'accès à la musique et à la danse, à travers des mini-auditions à la crèche notamment. Par ailleurs, l'année 2025 a vu débiter le 3e Orchestre à l'école au sein de l'école Marie Curie, dont les retombées positives en termes de renforcement de la confiance en soi des élèves, de cohésion de classe et d'animation de la vie de l'école sont soulignées. Enfin, l'établissement développe un axe fort autour de l'accès des pratiques artistiques auprès des personnes en situation de handicap à travers trois cours « Danse en corps » (danse et handicap), un cours « Les sons libres » (musique et handicap) et un cours « Les chants libres » (chant et handicap).

• CENTRE SOCIOCULTUREL « Atelier 860 »

L'année 2025 a constitué une étape importante pour le centre socioculturel – Atelier 860, marqué à la fois par l'aboutissement du contrat de projet 2022-2025 et par la préparation du futur projet de structure pour la période 2026-2030. Cette démarche a permis de dresser un bilan des actions menées, d'actualiser le diagnostic du territoire et de définir les orientations stratégiques qui guideront le centre dans les années à venir.

L'activité du centre socioculturel s'est poursuivie autour de ses principaux champs d'intervention :

- ✓ L'accompagnement à la parentalité et le projet famille ;
- ✓ Le lien social et la participation des habitants ;
- ✓ L'accès aux droits ;
- ✓ L'inclusion numérique ;
- ✓ La santé et le bien-être.

Structure de proximité ouverte tout au long de l'année, l'Atelier 860 a donc proposé une offre diversifiée et accessible à tous, articulée autour d'ateliers, d'actions collectives, de permanences de partenaires et de temps de convivialité et de loisirs.

Sur le volet famille et parentalité, les actions ont permis de soutenir les parents à différentes étapes de leur parcours, de la petite enfance à l'adolescence. Les ateliers Éveil Bébé, les Échappées en famille, les activités parents-ados, les Cafés parents d'ados ainsi que les actions menées autour de la première rentrée scolaire ou de la prévention du harcèlement ont favorisé les échanges entre pairs, l'accès aux ressources et le renforcement du lien parent-enfant. Les familles ont également bénéficié de temps de loisirs, de sorties culturelles et d'actions dédiées au bien-être parental, leur permettant de rompre l'isolement et de renforcer leur pouvoir d'agir.

Les activités de lien social et animations ont continué à rassembler un public diversifié. Les échanges de pratiques entre habitants (couture, création, scrapbooking, partage autour du piano, rencontres autour du français), le jardin partagé du Parc Archéo, les ateliers cuisine santé, les actions bien-être, les projets collectifs ainsi que les temps de convivialité organisés tout au long de l'année ont constitué autant d'espaces favorisant les rencontres, la transmission de savoir-faire, l'entraide et l'inclusion des publics. Les programmations de vacances ont également permis de proposer des temps de découverte, de convivialité et d'ouverture culturelle, contribuant à renforcer les liens entre habitants.

L'année 2025 a également confirmé les dynamiques de participation des habitants et des familles. De nombreuses initiatives ont été portées ou coconstruites avec eux, à l'image du groupe de parents « Main dans la main », de l'implication des familles dans l'événement « Peur sur la Ville » ou encore de la contribution d'habitants à différents projets et animations de la structure. Les habitants ont par ailleurs été associés à la réflexion menée dans le cadre du renouvellement du contrat de projet, exprimant leurs attentes et formulant des propositions pour les années à venir. Plus d'une vingtaine de bénévoles se sont ainsi investis tout au long de l'année dans les différentes actions du centre socioculturel.

L'accompagnement numérique a poursuivi son évolution afin de répondre aux besoins croissants des habitants. La structuration de l'offre, la mise en place d'outils d'évaluation des compétences et les ateliers adaptés aux différents niveaux d'autonomie ont contribué à renforcer l'inclusion numérique des participants, principalement des seniors mais également des personnes engagées dans des démarches administratives ou professionnelles.

En 2025, l'Atelier 860 a continué de s'engager dans de nombreux réseaux locaux et institutionnels, notamment autour de la parentalité, de l'emploi et de la santé. La structure a également accueilli plusieurs permanences et actions de proximité facilitant l'accès aux droits et à l'information des habitants, dont les Matinées Emploi en lien avec le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et la Mission Locale, les permanences du CCAS ainsi que les rendez-vous individuels proposés par le conseiller numérique du Département. Ces coopérations ont permis de mieux identifier les besoins des habitants, de construire des réponses adaptées et de renforcer la complémentarité des acteurs du territoire.

Enfin, l'année a été marquée par une réflexion approfondie autour de la qualité d'accueil. Des travaux d'aménagement ont permis de rendre les espaces plus fonctionnels et conviviaux, tandis qu'une attention particulière a été portée à l'inclusion des personnes. La mise en place d'outils adaptés, la création de supports accessibles et la formation des agents illustrent cette volonté d'amélioration continue de l'accueil et de l'accompagnement des publics.

Les coûts de fonctionnement du centre socioculturel en 2025 ont représenté 290 311,31 €.

- **PROJET SANTE**

En 2025, le Projet Santé de la Ville d'Ifs a continué de se structurer autour de trois grandes orientations : nutrition et activité physique, réduction des inégalités, et périnatalité et petite enfance. Il mobilise l'ensemble des services municipaux ainsi qu'un solide réseau de partenaires institutionnels et locaux (ARS, Pôle Santé Atrium, associations, structures médico-sociales). La Ville coordonne ainsi un projet triennal de prévention santé, mené en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Pôle Santé Atrium. L'année 2025

marque à la fois l'aboutissement du projet 2023-2025 et la définition du nouveau projet 2026-2028 dans la continuité des dynamiques engagées

Sur le volet nutrition et activité physique, l'effort a porté à la fois sur les enfants, les jeunes et les seniors, avec une offre diversifiée allant des ateliers cuisine en accueil périscolaire aux séjours sportifs estivaux, en passant par des programmes adaptés aux personnes âgées. La collectivité a par ailleurs renforcé son engagement en faveur du sport pour tous, illustré par l'obtention d'un laurier supplémentaire au label « Ville Active & Sportive ». La lutte contre le gaspillage alimentaire a également progressé, avec une démarche désormais ancrée dans les restaurants scolaires et les structures d'accueil.

La réduction des inégalités de santé a constitué un axe particulièrement dense. Les actions ont touché des publics très variés (familles en difficulté, jeunes adultes, personnes en situation de handicap...) à travers des ateliers bien-être, des projets culturels inclusifs et des actions de sensibilisation sur des enjeux de santé publique comme le dépistage des cancers ou la prévention des violences. L'adhésion de la Ville à l'Observatoire Départemental de l'Égalité Femmes-Hommes en fin d'année marque une étape supplémentaire dans cet engagement.

Du côté de la périnatalité et de la petite enfance, les actions ont cherché à mieux accompagner les transitions et les moments-clés de la vie des tout-petits (entrée à l'école, sieste, acquisition de la continence, hygiène) en associant étroitement les familles. La prévention des troubles du comportement alimentaire chez les plus jeunes a également été prise en charge, en lien avec des étudiants en santé.

Enfin, la dynamique de formation en interne s'est maintenue à un niveau soutenu, témoignant d'une volonté de professionnaliser les équipes sur des thématiques transversales. La gouvernance du projet, rythmée par deux comités de pilotage annuels, a permis de clore l'année sur la présentation des grandes orientations du futur Projet Santé 2026-2028.

Le Projet Santé représente un budget de fonctionnement, sur l'année 2025, de 118 000 €.

2- EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

- **L'ETAT DES LIEUX**

La commune enregistre une augmentation sensible du nombre de demandeurs d'emploi inscrits auprès de France Travail, passant de 970 fin 2023 à 1 100 en 2024, puis à 1 330 en 2025. Cette progression, qui représente une hausse globale de 37 % en deux ans, s'est par ailleurs accélérée : là où l'augmentation était de 13 % entre 2023 et 2024, elle atteint près de 21 % entre 2024 et 2025, traduisant une dégradation de la situation de l'emploi local qui s'inscrit dans la tendance départementale et nationale observée sur la même période.

Après quatre années de baisse continue entre 2019 et 2023, le taux de chômage du Calvados est ainsi reparti à la hausse. Alors qu'il s'établissait à 6,3 % en 2023, à un niveau légèrement inférieur à la moyenne nationale de 6,9 %, il a continué à progresser, atteignant 6,6 % au 4^{ème} trimestre 2024 puis 7,1 % au 4^{ème} trimestre 2025, contre respectivement 7,1 % et 7,7 % pour la France métropolitaine sur ces mêmes périodes.

- **PERMANENCES EMPLOI**

En matière d'accompagnement vers l'emploi, l'action s'articule autour de plusieurs axes complémentaires. Le réseau emploi local continue d'être animé à travers des rencontres annuelles réunissant l'ensemble des partenaires du territoire : France Travail, le Conseil départemental, la Mission Locale, l'Institut national de formation et de recherche sur l'éducation permanente (INFREP), Caen la mer Emploi & Compétences (CALMEC), le CCAS, l'AJA (16-25 ans), la direction Développement local de la Ville et le centre socioculturel. Ces temps de coordination permettent de maintenir une cohérence d'action entre des acteurs aux missions complémentaires.

Les permanences d'acteurs de l'emploi, assurées par l'INFREP pour le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), sont reconduites. La coordination globale du dispositif est assurée par CALMEC et celui-ci se traduit concrètement par l'accompagnement individualisé de parcours d'habitants. Par ailleurs, le partenariat entre

France Travail et la Ville est relancé à travers le projet « Emploi & Moi », qui propose un accompagnement de proximité aux demandeurs d'emploi autour de thématiques identifiées conjointement par les acteurs locaux et les participants, comme des freins à la reprise d'emploi : connaissance des ressources locales, mobilité, modes de garde, santé...

S'agissant plus spécifiquement des jeunes, 2025 a été marquée par le développement de la permanence de la Mission Locale au sein de l'AJA. Mise en place à titre expérimental en janvier sur un rythme bimensuel, elle est devenue hebdomadaire à partir de septembre, avec une présence assurée tous les jeudis après-midi. Au total, 23 permanences ont été tenues sur l'année, permettant d'accueillir 14 jeunes pour un premier contact. Ce dispositif s'inscrit dans une dynamique plus large : l'activité de la Mission Locale sur le territoire a enregistré une hausse de 16 % des nouveaux accueils par rapport à l'année précédente, avec une progression particulièrement marquée du nombre de mineurs.

Cet accompagnement ne repose pas sur ce seul point d'accueil : les jeunes Ifs peuvent également être reçus le lundi à la mairie, le jeudi matin à l'Atelier 860, voire au bureau principal d'Hérouville-Saint-Clair selon leurs disponibilités et leurs moyens de déplacement. L'année 2025 confirme ainsi la pertinence de ce déploiement, qui contribue à une meilleure mobilisation des jeunes du territoire.

• SERVICE CIVIQUE

Au regard de la plus-value du dispositif de service civique pour les jeunes volontaires concernés ainsi que pour les habitants, la Ville a poursuivi l'accueil de volontaires en 2025. 2 jeunes volontaires sont donc intervenus sur les missions suivantes :

- ✓ 1 volontaire, accueilli fin 2024, a effectué sa mission sur le thème « Lutter contre la fracture numérique » courant 2025 mais a mis fin prématurément à sa mission (7 mois au lieu de 8 initialement prévus).
- ✓ 1 volontaire a été accueilli début octobre 2025 pour une mission autour de la thématique de la fracture numérique également jusque fin mai 2026.

Le/la volontaire a pour mission de sensibiliser et d'accompagner les habitants à l'utilisation des outils numériques dans le quotidien. Il/elle pourra aider les habitants à s'approprier les outils numériques pour leurs projets personnels ou professionnels dans des dynamiques de groupe favorisant le lien social. Cette mission est complémentaire du travail mené par le centre socioculturel Atelier 860.

L'agrément 2022-2025 de service civique de la Ville a pris fin en juin 2025. Un travail de recensement de besoins auprès des services de la Ville s'est amorcé dès le début d'année afin de préparer la demande de renouvellement ; un travail sur les missions à venir a ensuite été réalisé et l'agrément a été renouvelé courant juin auprès des services de l'Etat pour 2025-2028.

3- ENFANCE ET JEUNESSE

• PETITE ENFANCE

La Ville d'Ifs dispose d'un multi-accueil fréquenté, chaque jour, par 58 enfants sur deux sites. L'accueil des enfants se fait de 1 à 5 jours par semaine de façon régulière ou occasionnelle. La demande d'inscription au multi-accueil s'effectue via un guichet unique qui a pour vocation d'apporter des informations aux jeunes parents et de recenser les demandes de garde des enfants de moins 3 ans. En 2025, la structure multi-accueil a accueilli 103 enfants en accueil régulier ou occasionnel sur 229 jours.

Des travaux y ont été réalisés. Ceux-ci ont permis d'augmenter la superficie d'accueil des enfants, de créer des vestiaires pour les agents, de réduire le bruit dans la pièce de vie des bébés / moyens, de végétaliser l'espace extérieur, et enfin de répondre aux exigences en matière de sécurité (surveillance constante dans les dortoirs).

Sur le site de la crèche Dolto, une cuisinière prépare chaque jour les repas de enfants en respectant les différents régimes et différentes textures.

Des activités sont régulièrement proposées aux enfants. Pendant les vacances, les parents sont invités à partager des activités avec leurs enfants. Dans la section de la crèche située dans les locaux de l'EHPAD, des activités avec les résidents sont proposés à raison de 2 ou 3 fois par semaine. Les repas sont pris dans le réfectoire avec les personnes âgées.

Le Relais Petite Enfance (RPE) a déménagé dans de nouveaux locaux en juin 2025, dans le quartier d'Ifs Bourg. Les locaux sont composés d'un espace bureau et d'un espace d'accueil lumineux. Des ateliers réguliers sont proposés aux assistantes maternelles dans ces nouveaux locaux. Afin de répondre également aux besoins des familles et des assistantes maternelles sur le quartier de la Plaine, d'autres ateliers et des permanences sont proposés au sein du centre socioculturel de la Ville.

En 2025, la Ville d'Ifs comptabilise 92 naissances, contre 117 naissances en 2024. Au cours de l'année, la responsable du RPE a enregistré 73 demandes pour un accueil collectif (86 en 2024) et 46 demandes pour un accueil chez un assistant maternel (65 en 2024).

Le nombre d'assistants maternels agréés baisse sur la commune. On en dénombre 62 en 2025 (contre 71 en 2024), tandis que la part des assistants maternels de plus de 55 ans augmente et atteint ainsi 49.06% en 2025 (contre 47% en 2024). 15 assistants maternels ont ainsi plus de 60 ans. Des départs à la retraite sont prévus d'ici la fin d'année 2026 et prévisibles dans les 2 à 3 ans à venir. 56 assistants maternels ont travaillé en 2025 au moins un mois dans l'année (contre 61 en 2024), et ce nombre est en diminution en comparaison avec l'année précédente. On recense des cessations d'activité d'assistants maternels, pour des raisons diverses, dont 3 départs à la retraite en 2025.

L'attractivité du métier est en baisse, en raison du caractère parfois aléatoire et imprévisible et l'activité et du manque de reconnaissance formulé par les professionnels. Le logement doit être adapté et assez grand pour accueillir des enfants. La formation initiale des assistants maternels évolue. Il y a 80 heures de formation dans un premier temps, avec obligation de résultat à l'évaluation finale, puis 40 heures dans les 3 ans qui suivent. Du fait de ce changement, les candidats à l'agrément sont moins nombreux.

Un projet autour du cirque a constitué le fil rouge de l'année 2025 : 6 ateliers découverte ont été organisés avec une intervenante extérieure et un spectacle présenté aux familles lors de la fête du relais en juin. De nombreux temps conviviaux ont été organisés au cours de l'année : des ateliers d'éveil, des ateliers partagés avec d'autres structures de la Ville, des sorties inter-RPE, des soirées d'informations, un spectacle de Noël, la fête du RPE, une sortie pédagogique...

• PERI ET EXTRASCOLAIRE

Durant l'année 2025, les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) ont poursuivi leurs activités. Chaque accueil a pu développer et/ou organiser de nouveaux projets et animations (Festival des Galopins, Carnaval, Fête de l'Europe, actions liées à l'environnement...) sur le temps des mercredis, des petites et grandes vacances scolaires et les vendredis et samedis pour les 11-17 ans.

Les ACM 3-17 ans ont été ouverts toute l'année, excepté pendant les vacances du mois de décembre. En 2025, les effectifs des ACM 3-17 ans sont restés stables. 784 enfants différents ont ainsi été accueillis de manière régulière ou occasionnelle, répartis de la façon suivante :

- ✓ ACM 3-6 ans : 284 enfants différents ;
- ✓ ACM 6-12 ans : 339 enfants différents ;
- ✓ ACM 11-17 ans : 124 jeunes différents.

Les différents mini-camps et séjours proposés sur la période estivale rencontrent un vif succès auprès des familles et des enfants. Ils ont permis à 141 enfants et jeunes de partir durant l'été : 23 enfants de 3-6 ans, 69 enfants de 6-12 ans et 49 jeunes de 11-17 ans. Les mini-camps sont appréciés par les familles, offrant des bénéfices multiples pour le développement de l'enfant tout en répondant à des besoins pratiques pour les familles qui travaillent et qui souhaitent offrir une expérience enrichissante à leur enfant.

La Ville dispose également d'ACM périscolaires au sein des 4 écoles d'Ifs pour l'organisation d'activités éducatives et culturelles sur les temps de garderie (matin et soir) et le temps méridien. 1 149 enfants différents ont ainsi été accueillis sur le temps méridien, et 778 dans les garderies.

Les accueils périscolaires de la Ville d'Ifs contribuent quotidiennement à l'épanouissement des enfants, à la réussite éducative et au renforcement du lien social. Les équipes proposent une offre éducative diversifiée favorisant l'autonomie, le vivre-ensemble, l'ouverture aux autres et la participation active des enfants à la vie collective.

Au cours de l'année 2025, de nombreuses actions ont été menées autour de la citoyenneté, de l'ouverture culturelle, du sport, de la santé et du développement durable. Les enfants ont été associés à différents projets participatifs tels que les conseils d'enfants du périscolaire, la réflexion autour des menus de restauration scolaire ou encore l'aménagement de certains espaces de vie. Ces démarches permettent de valoriser leur parole, de développer leur sens des responsabilités et de favoriser leur implication dans la vie de leur établissement.

Les équipes ont également poursuivi leurs actions de sensibilisation à l'équilibre alimentaire, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et au respect de l'environnement. Plusieurs projets éducatifs, culturels et sportifs ont été développés en partenariat avec les acteurs du territoire, favorisant l'ouverture culturelle, la coopération, la créativité et le développement des compétences sociales des enfants.

Une attention particulière est portée à l'inclusion des enfants à besoins spécifiques. Les accueils périscolaires mettent en œuvre des accompagnements individualisés construits en lien avec les familles, les équipes éducatives et les partenaires

spécialisés. Cette démarche vise à garantir à chaque enfant une participation pleine et entière aux activités proposées et à favoriser l'égalité d'accès aux loisirs éducatifs.

Par ailleurs, la Ville poursuit son engagement en faveur de la protection de l'enfance à travers son adhésion au dispositif de l'association « Les Papillons ». Ce partenariat contribue à favoriser la libération de la parole des enfants, à prévenir les situations de harcèlement, de mal-être ou de violences et à renforcer le repérage précoce des situations de vulnérabilité. Cette action participe à l'amélioration du climat éducatif et au bien-être des enfants accueillis au sein des structures périscolaires.

Enfin, les équipes poursuivent leur démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accueil à travers le développement de projets éducatifs innovants, le renforcement des partenariats locaux et la professionnalisation des agents, afin de garantir un environnement sécurisant, bienveillant et propice à l'épanouissement de chaque enfant.

Handicap :

Depuis 2016, la Ville est signataire de la Charte Accueil Réussi. La Ville accueille donc des enfants en situation de handicap au sein des différents ACM. Cette démarche dans un premier temps développée à destination de l'ACM 6-12 ans, via le partenariat avec le D.A.Re (anciennement l'IME André Bodereau), s'est élargie aux ACM 3-6 ans et 11-17 ans.

En 2025, 14 enfants en situation de handicap ont été accueillis au sein des ACM 3-12 ans. Les familles et les structures éducatives spécialisées ont par ailleurs identifié les ACM d'Ifs comme une structure permettant l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Le travail mené en commun avec les parents et les instituts spécialisés est un gage de réussite pour l'accueil des enfants. Des difficultés persistent toutefois à accompagner les animateurs pour certaines pathologies, quant à la compréhension du handicap et à l'importance d'accueillir tous les enfants. Il en va de même pour les parents lorsque l'accueil n'est pas possible au regard des moyens matériels, d'organisation ou de formation d'animateurs.

La structure ACM 11/17 ans est fréquentée par des jeunes en situation de handicap. Elle accueille en moyenne 5 jeunes en situation de handicap toute l'année.

L'inclusion intervient pleinement sur la mixité des publics. L'accueil de ces jeunes s'effectue principalement sur les temps du mercredi. Il est organisé en partenariat avec le Dispositif d'Accompagnement et de Ressources André Bodereau (DARE) de Fleury-sur-Orne. Les jeunes sont suivis par des éducateurs spécialisés.

L'équipe d'animation organise des réunions de suivi tous les 3 mois avec les éducateurs des jeunes. Ces temps de rencontre ont pour objet de réévaluer l'accueil du jeune et les objectifs à atteindre par ce dernier. En cas de changement de comportement d'un jeune, une réunion peut être sollicitée afin de réimposer un cadre. Les retours des équipes du DARE sont positifs sur le plan de l'évolution individuelle de plusieurs jeunes qui ont côtoyé la structure jeunesse. Les retours des parents et des équipes spécialisées ont confirmé la progression des jeunes sur différents points tels que l'autonomie, la mobilité ou encore la confiance en soi.

En 2025, le Multi-Accueil F. Dolto a reçu deux demandes d'accueil d'enfants en situation de handicap. Un enfant est accueilli depuis octobre 2025. La seconde demande n'a pas pu aboutir au regard de la dégradation de l'état de santé de l'enfant. Le Multi-Accueil travaille en étroite collaboration avec le Référent Santé et Accueil Inclusif (RSI), le D' Lalange, lorsque des questionnements se posent sur des enfants.

En 2025, 28 enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) ont été accompagnés dans les ACM périscolaires, pour un total de 4 796,5 heures de présence. L'école Marie Curie reste un pôle majeur de cet accueil, avec plus de la moitié des enfants accompagnés en 2024 et 2025. La présence de l'ULIS permet non seulement d'assurer un encadrement spécialisé, mais aussi de sensibiliser l'ensemble des enfants à la diversité et à l'inclusion. Cette dynamique reflète la volonté de la Ville d'Ifs de poursuivre et renforcer ses actions en faveur des enfants en situation de handicap en adaptant les structures et en formant les équipes pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant, dans une dynamique d'engagement renforcé en faveur de l'inclusion.

Cette année marque une légère diminution de l'accompagnement d'enfants en situation de handicap par rapport à 2024 (39 enfants pour 6 142 heures). Cependant, cette évolution s'inscrit dans une tendance globale positive depuis 2022, année où seulement 20 enfants avaient bénéficié d'un accompagnement pour 2 293 heures. Cette progression témoigne de l'engagement continu de la Ville d'Ifs en faveur de l'inclusion et de l'accessibilité pour tous les enfants.

Des efforts continus ont également été fournis pour renforcer les conditions d'accueil. La Ville d'Ifs a mis en place des mesures concrètes pour garantir un accueil de qualité aux enfants en situation de handicap, illustrant la volonté de la Ville de créer un environnement inclusif, humain et adapté aux réalités du terrain :

- ✓ Des taux d'encadrement supérieurs aux normes réglementaires, appliqués depuis plusieurs années, pour offrir un suivi individualisé et sécurisant ;
- ✓ Un animateur supplémentaire mobilisé chaque midi à l'école élémentaire disposant d'une classe ULIS, afin de renforcer l'accompagnement des enfants ayant des besoins spécifiques.

Des dispositifs personnalisés ont été instaurés dans chaque école :

- ✓ À l'école Jean Vilar, un accompagnement individualisé et innovant a été mis en place. Trois enfants bénéficient d'un accompagnement co-construit entre les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH) et les agents municipaux : un enfant en élémentaire est accompagné par un AESH pendant le temps du repas, un enfant en maternelle a obtenu une notification MDPH après la rentrée et un troisième enfant n'a pas d'AESH ;
- ✓ À l'école Simone Veil, deux enfants bénéficient d'une intervention ciblée : une AESH intervient spécifiquement pendant le temps du repas et une animatrice relais complète ce dispositif pour les enfants concernés ;
- ✓ À l'école Paul Fort, une vigilance quotidienne est pratiquée pour les enfants non encore reconnus par la MDPH. Bien qu'aucun AESH ne soit présent sur le temps méridien, les équipes périscolaires restent attentives et réactives. Elles proposent un accompagnement adapté aux enfants ayant des besoins spécifiques ;
- ✓ À l'école Marie Curie, des adaptations pédagogiques sont pratiquées pour favoriser l'inclusion. De septembre à décembre 2025, 15 enfants présentant un handicap ont ainsi été accueillis. Bien qu'aucun ne dispose de notification MDPH indiquant un accompagnement spécifique, plusieurs d'entre eux ont bénéficié d'adaptations pédagogiques visant à favoriser leur inclusion et leur épanouissement.

Enfin, des mesures structurelles ont été appliquées pour renforcer l'inclusion. La Ville d'Ifs a mis en place plusieurs dispositifs visant à garantir un accueil de qualité :

- ✓ La création d'un poste supplémentaire pendant le temps méridien pour renforcer l'accompagnement des enfants en situation de handicap ;
- ✓ La désignation d'une coordonnatrice adjointe comme référente pour ces enfants, assurant un suivi personnalisé et une coordination optimale entre les différents acteurs ;
- ✓ La formation des équipes aux spécificités de chaque enfant pour adapter les postures professionnelles et garantir un accueil de qualité, bienveillant et inclusif.

Jeunes adultes :

En 2025, la Ville a poursuivi l'accompagnement des jeunes âgés de 16 à 25 ans. L'Accueil Jeunes Adultes (AJA) a ainsi mené de nombreuses actions visant à accompagner ce public, avec un accueil régulier et divers dispositifs d'accompagnement. Le service a reçu 48 rendez-vous physiques au local situé rue des Mugucets pour 31 jeunes différents, et des sollicitations par mail concernant majoritairement des demandes de renseignements sur le permis de conduire, le Revenu Minimum Etudiant, Atout Normandie et l'aide au BAFA. Parmi les jeunes ayant fréquenté l'AJA, on compte 44 % de garçons et 56 % de filles.

Le développement de certains dispositifs s'est poursuivi, dont :

- ✓ L'aide au financement BAFA des jeunes l'fois. 5 demandes d'aides au financement ont été déposées, avec 2 BAFA 1 et 3 BAFA 3 ;
- ✓ Le dispositif « Un petit boulot pour ton argent de poche », qui a permis à 31 jeunes de bénéficier d'une expérience professionnelle au sein de 9 services de la Ville ;
- ✓ L'opération « Sacs Ados » n'a pas accompagné de jeune cette année. Deux mineurs ont sollicité un entretien à l'AJA pour des informations sur ce dispositif mais n'y ont pas donné suite. Leur projet était déjà bien avancé et les jeunes étaient autonomes financièrement et d'un point de vue organisationnel ;
- ✓ 4 étudiants du service sanitaire (3 femmes et 1 homme) ont été accueillis au service Jeunesse/AJA afin de construire une animation sur le thème de l'alimentation auprès des 11-17 ans et des 16-25 ans. L'objectif de la rencontre était triple : aborder la question de l'alimentation auprès des jeunes de 11 à 25 ans et le rapport au corps, se libérer des diktats de la société et valoriser l'image/confiance en soi, et enfin permettre aux jeunes d'équilibrer leur alimentation. Un second volet a été abordé en novembre et décembre 2025, en association avec l'Atelier 860 et « Bien dans son assiette », autour du bien-manger quand on est étudiant ou parent solo ;
- ✓ Un atelier collectif autour de la « confiance en soi » a été proposé un samedi matin. La thématique a été choisie conjointement par l'AJA et une sophrologue à la suite de constats effectués chez les jeunes. L'objectif de la séance est de booster son égo, se sentir en confiance et se lancer de petits défis quotidiens. 8 jeunes ont bénéficié de cette séance ;
- ✓ L'AJA a aussi participé à un « p'tit déj » à l'IUT, sur le campus 3 : il s'est agi d'un temps convivial d'accueil et de présentation des dispositifs des nouveaux étudiants. Les étudiants résident pour la plupart à Caen (campus 2, logement privé...), quelques-uns sont en colocation via les résidences Parthélios d'Ifs et d'autres vivent en dehors

du territoire communal, par exemple à Bayeux. Les étudiants ont fait preuve d'intérêt pour le dispositif Sac Ados ou encore le livret 1er logement.

L'AJA est également membre du réseau « Promeneurs du Net », assurant une présence éducative sur les réseaux sociaux via des permanences régulières. L'AJA a ainsi assuré 80 heures de présence dans ce cadre. Bien que les interactions directes restent limitées, ce dispositif permet de diffuser des messages de prévention et d'information. La mission est coordonnée par la Maison des Adolescents dans le Calvados.

L'année a également été marquée par 7 interventions au lycée Rabelais, sensibilisant environ 213 élèves sur le temps du midi. L'objectif est d'inviter les lycéens à s'exprimer sur des thématiques variées comme les réseaux sociaux, le harcèlement, la publication ou non de post, l'alimentation et les relations affectives.

L'AJA a aussi participé aux manifestations locales :

- ✓ Le Forum des vacances, dont l'objectif est d'aider non seulement les familles, mais aussi les jeunes et les seniors à obtenir des informations sur les vacances et les loisirs ;
- ✓ La cérémonie citoyenne de remise des cartes électeurs, au cours de laquelle le Maire et le Conseil municipal invitent les jeunes majeurs de l'année à retirer leur carte d'électeur autour d'un temps citoyen et convivial ;
- ✓ Fest'Ifs, le forum des associations à destination des Ifois à la recherche d'activités pour la saison culturelle, sportive, sociale...

En partenariat avec l'ACM 11-17 ans et le Projet Jeunes, l'AJA participe au projet « Hors Les Murs », dont l'objectif est de mettre en place des animations à destination d'un public ne fréquentant pas leurs structures respectives. Le public touché est très large, allant des jeunes enfants (activités de plein air) aux seniors (porteurs de paroles). 3 animations ont eu lieu sur l'année mais 4 ont dû être annulées du fait de conditions météorologiques défavorables ou de l'absence d'un animateur. Celles proposées portaient sur différents thèmes : activités sportives et de plein air, porteurs de paroles, distribution de boissons chaudes dans une association locale... Environ 80 personnes, tout public, ont été touchées ; la moitié était âgée de 16 à 25 ans.

Partenariats avec les collèges :

La démarche reste similaire aux années précédentes et continue de porter ses fruits. Elle s'articule en trois temps :

- ✓ Sensibilisation et prise de contact avec les jeunes ;
- ✓ Mise en place d'activités coconstruites avec eux ;
- ✓ Élaboration de projets avec les jeunes et l'équipe éducative.

Les animateurs interviennent principalement durant la pause méridienne, en collaboration avec les Conseillers Principaux d'Éducation (CPE). Une répartition hebdomadaire des temps d'intervention des animateurs assure une présence régulière au sein des établissements, renforçant ainsi leur visibilité auprès des jeunes et des équipes pédagogiques. Le partenariat étroit avec les équipes éducatives est un facteur-clé de réussite relatif aux interventions de l'équipe d'animation.

Depuis 2020, une collaboration régulière a été mise en place avec le collège Léopold Sédar Senghor autour d'une veille éducative trimestrielle. Celle-ci permet d'accompagner les jeunes en difficulté, en prenant en compte leurs différents temps de leur vie : scolaires, périscolaires et extrascolaires. Les interventions, centrées sur des activités ludiques et des jeux de société, permettent de maintenir un lien avec les élèves, en facilitant les échanges et la création de relations de confiance. Les jeunes rencontrés sur ces temps sont issus de tous les niveaux, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, avec une répartition équilibrée entre filles et garçons et une bonne représentation de la diversité sociale. Ces temps restent essentiels pour faire connaître la structure jeunesse et instaurer une continuité entre le cadre scolaire et les temps périscolaires et extrascolaires.

Au collège Léopold Sédar Senghor, une dynamique particulièrement positive a été observée par l'animateur référent du CME-CMJ. Lors des temps d'intervention, l'animateur peut accueillir jusqu'à 60 jeunes simultanément sur une activité. Ce fort engouement témoigne de l'intérêt réel des élèves pour les animations proposées, mais aussi de l'identification claire de l'animateur comme une figure de confiance et de référence au sein de l'établissement. Cette fréquentation élevée constitue un indicateur très encourageant, tant en termes de visibilité de la structure jeunesse que d'impact sur le climat scolaire.

Conseil Municipal Enfants et Jeunes (CME-CMJ) :

L'autonomie et l'engagement des enfants et des jeunes ont fait partie des priorités de la Ville sur l'année 2025. Le Service Enfance Jeunesse continue de développer la mixité sociale au sein du CME-CMJ. Lors des élections, l'organisation du CME-CMJ se veut mixte dans la représentation territoriale (un pourcentage par école et par collège). Sur les 23 élus du CME-CMJ, 11 sont des filles et 12 des garçons. La parité se retrouve donc au sein de cette instance.

Le CME-CMJ a participé, au cours de l'année 2025, à différentes actions telles que le carnaval, le Festival des Galopins et la collecte de jouets avec les Restos du Cœur.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer pour acter le rapport sur l'utilisation des crédits de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) au titre de l'exercice 2025.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2334-15 à L.2334-18-4 ;

VU la loi n°91-429 du 13 mai 1991 instituant une dotation de solidarité urbaine et un fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France, réformant la dotation globale de fonctionnement des communes et des départements et modifiant le code des communes, et en particulier son article 8 ;

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et notamment son article 80 ;

VU la Loi de Finances pour 2025 ;

VU le compte financier unique 2025 de la Commune, approuvé en Conseil municipal par la délibération n° 2026-071 du 26 mai 2026 ;

VU l'avis de notification de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour 2025 ;

VU l'avis de la commission « Administration générale, Finances, Sécurité et Vie économique » réunie le 26 juin 2026 ;

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.2334-15 du code général des collectivités territoriales, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées ;

CONSIDERANT que la Ville d'Ifs est signataire du contrat de ville 2024-2030 de l'agglomération caennaise ;

CONSIDERANT que la Ville d'Ifs a bénéficié de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale en 2025 ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré :

PREND ACTE du rapport sur l'utilisation des crédits de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) au titre de l'exercice 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 29 juin 2026

Secrétaires de Séance,

Jean-Pierre BOUILLON

Cédric EVANO

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 1/07/2026

Affichée le : 1/07/2026

Acte à classer**2026-092**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-07-01T14-26-19.00 (MI270884698)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20260701-2026-092-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : Dotation de solidarité urbaine (dsu) - rapport sur
les actions menées en matière de développement social
urbain en 2025

Date de décision : 01/07/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communesIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : 2026-092.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/07/26 à 11:48

Par LELONG EMILIE

Transmis

Date 01/07/26 à 14:26

Par LELONG EMILIE

Accusé de réception

Date 01/07/26 à 14:33